



CONSEIL FÉDÉRAL DU QUÉBEC  
QUEBEC FEDERAL COUNCIL

# **GUIDE DE L'UTILISATEUR DE L'OUTIL D'ANALYSE DE PROJET** POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS

**Table interministérielle sur le  
développement durable des collectivités  
du Groupe interministériel sur le développement durable**

Avril 2005

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada  
Environnement Canada (2005)

Papier: En154-31/2-2005F  
0-662-74802-6

CD-ROM: En154-31/2-2005F-MRC  
0-662-74803-4

PDF: En154-31/2-2005F-PDF  
0-662-74804-2

HTML: En154-31/2-2005F-HTML  
0-662-74805-0

Cette publication est également disponible sur le site Intranet du Conseil fédéral du Québec

# TABLE DES MATIÈRES

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	4
<b>INTRODUCTION</b> .....	5
<b>1 PARTIE I - LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS</b>	
1. L'origine du développement durable et les bases législatives .....	6
2. Le modèle du développement durable à trois dimensions .....	8
3. Le développement durable vs le développement durable des collectivités .....	9
<b>2 PARTIE II - PRÉSENTATION DE L'OUTIL D'ANALYSE DE PROJET</b>	
1. La raison d'être .....	10
2. Le but et l'utilité .....	10
3. La méthodologie utilisée .....	10
4. L'utilisation .....	11
5. Les limites .....	11
<b>3 PARTIE III - LA REVUE DES CONDITIONS DE SUCCÈS D'UN PROJET</b>	
1. La capacité d'organisation de la collectivité .....	13
2. L'élaboration du projet .....	14
<b>4 PARTIE IV - LA GRILLE D'ANALYSE</b>	
1. La marche à suivre pour utiliser la grille d'analyse .....	16
2. Les objectifs de la grille d'analyse .....	19
Le volet socioculturel .....	19
Le volet environnemental .....	22
Le volet économique .....	24
3. L'interprétation des résultats quantitatifs de la grille d'analyse .....	27
<b>RÉFÉRENCES</b> .....	28
<b>SITES INTERNET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b> .....	29

# AVANT-PROPOS

La Table interministérielle sur le développement durable des collectivités (TIDCC) du Groupe interministériel fédéral en développement durable (GIFDD) a pour mandat d'optimiser les efforts des agences et ministères fédéraux dans la région du Québec pour supporter les collectivités et d'accroître leur capacité d'agir en matière de développement durable. C'est dans cette optique que la TIDCC a voulu développer un outil qui offre une vision commune du développement durable des collectivités et qui permette d'appliquer concrètement cette vision à la réalité.

Le comité qui y a travaillé a d'abord élaboré une première version intitulée *Lentille de développement durable des collectivités: une lentille pour aider les décideurs*. Il l'a soumise pour évaluation à une dizaine de promoteurs de projets financés par des programmes provenant de plusieurs ministères, dont Environnement Canada, Santé Canada, Affaires indiennes et du Nord, Pêches et Océans Canada et Ressources humaines et Développement des compétences. On a pu constater le caractère innovateur de cet outil, de même que son utilité pour sensibiliser au développement durable des collectivités les agents de projets des ministères et organismes fédéraux et les promoteurs.

Cependant, puisque certaines améliorations s'avéraient nécessaires et dans le souci de valider l'approche et le contenu, Environnement Canada et la TIDCC ont fait appel à des experts externes en développement durable. Grâce à une entente de collaboration entre Environnement Canada et la Chaire Éco-Conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, une équipe d'éco-conseillers a participé à la bonification de l'outil initial et au développement d'un guide facilitant son utilisation.

L'*Outil d'analyse de projet pour le développement durable des collectivités* et son *Guide de l'utilisateur* vous permettront d'analyser un projet à la lumière des objectifs du développement durable et d'y apporter des modifications au besoin. Nous souhaitons donc qu'après avoir utilisé cet outil, vous soyez capable d'intégrer à un projet les considérations propres au développement durable et d'évaluer dans quelle mesure il se rapproche ou non du développement durable. Nous espérons également que vous soyez davantage sensibilisé au développement durable et que vous puissiez réfléchir aux conditions qui assureront le succès d'un projet.

Nous remercions tout particulièrement les personnes suivantes pour leur implication dans le développement de l'outil d'analyse de projet et de son guide d'utilisation :

- ◆ **Julie Tellier**, Environnement Canada
- ◆ **Claire Michaud**, Agence canadienne d'évaluation environnementale
- ◆ **Hélène Lapointe**, Ressources humaines et Développement des compétences
- ◆ **Monique Bélanger**, Santé Canada
- ◆ **Alain Bourgeois**, Environnement Canada
- ◆ **Réjeanne Camirand**, Pêches et Océans Canada
- ◆ **Marie-Josée Denis**, Agence de santé publique du Canada
- ◆ **Lorraine Gagnon**, Affaires indiennes et du Nord
- ◆ **Monique Martin**, Partenariat rural canadien
- ◆ **Yolaine Saint-Jacques**, Environnement Canada
- ◆ **Denis Veillette**, Parcs Canada

Nous remercions également l'équipe de la Chaire Éco-Conseil pour sa collaboration au projet, les membres du GIFDD, Mme Thérèse Drapeau et Mme Marie-France Bérard, respectivement coordonnatrice et présidente du GIFDD, pour leur soutien, ainsi que Mme Mimi Breton, marraine du GIFDD auprès du Conseil fédéral du Québec.

**La Table interministérielle sur le développement durable des collectivités**

# INTRODUCTION

L'*Outil d'analyse de projet pour le développement durable des collectivités* a été développé par le Comité de travail sur le développement durable des collectivités (maintenant appelée la Table interministérielle sur le développement durable des collectivités) à la demande du Conseil fédéral du Québec (CFQ). Un document de réflexion préalablement élaboré par ce comité en constitue l'assise même. Cet outil aide à la planification de projets et à la prise de décisions en fonction des objectifs du développement durable des collectivités.

L'outil est d'abord destiné aux agents de projets (chargés et gestionnaires de projets, agents de programmes) des ministères ou organismes fédéraux. Par ailleurs, il est souhaitable que les agents de projets l'offrent aux promoteurs pour qu'ils s'en servent dès le début de l'élaboration d'un projet.

Le présent *Guide de l'utilisateur* constitue un complément à l'outil d'analyse de projet et vise une meilleure utilisation de celui-ci. Il favorise tout particulièrement une meilleure compréhension :

- ◆ des principes sous-jacents au développement durable des collectivités et de ses diverses dimensions (socioculturelle, environnementale et économique);
- ◆ des préoccupations qui sous-tendent les divers objectifs de développement durable présentés dans la grille d'analyse de l'outil.

Le guide de l'utilisateur est structuré de la même façon que l'outil. La première partie fournit un complément d'information sur les notions du développement, telles que les origines, le modèle à trois dimensions et la distinction entre développement durable et développement des collectivités. La deuxième partie explique la raison d'être, le but et l'utilité de l'outil, la méthodologie utilisée pour le développer, la manière de l'utiliser et ses limites d'utilisation. En troisième partie, le guide passe en revue les conditions de succès d'un projet, tant celles liées à la capacité d'organisation de la collectivité que celles liées à l'élaboration du projet en tant que tel. La quatrième partie présente la marche à suivre pour l'analyse de projet à l'aide de la grille proposée. Des explications pour chacun des objectifs sont également fournies, permettant ainsi à l'utilisateur d'avoir une compréhension élargie des objectifs. D'un bout à l'autre du guide, trois exemples de cas accompagnent le lecteur. À la toute fin du guide se trouvent des adresses de sites Internet d'intérêt en matière de développement durable.



# **PARTIE I LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS**

## **1. L'ORIGINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES BASES LÉGISLATIVES**

Sont présentés ci-dessous les étapes les plus marquantes, au niveau international, en ce qui a trait à l'évolution du développement durable et les principaux moyens dont s'est doté le Canada pour s'assurer de cheminer dans la voie du développement durable.

### ***Conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm, en 1972***

Lancé en 1972 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, le concept initial du développement durable a largement fait consensus en tant que vision reconnaissant l'interdépendance des enjeux sociaux, économiques et environnementaux.

### ***Commission Brundtland, créée en 1983***

En 1983, l'Organisation des Nations Unies a créé la Commission mondiale de l'environnement et du développement, communément appelée Commission Brundtland. Elle a été chargée d'examiner les principaux problèmes de développement et d'environnement et de proposer à la communauté mondiale des moyens de les régler.

Son mandat l'a menée à commander plus de 75 études spécialisées sur un large éventail de questions liées à l'environnement et au développement économique et à publier le rapport final, *Notre avenir à tous*, en 1987.

Dans ce rapport, les auteurs présentent, entre autres, une définition du développement durable qui s'avère être, au fil des années, la plus généralement reconnue : « Un développement qui permet de répondre aux besoins de la génération actuelle sans remettre en cause la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

La Commission Brundtland a de plus précisé que : « (...) le développement durable n'est pas un état fixe de l'harmonie, mais plutôt un processus d'évolution durant lequel l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, l'avancement du développement technologique et les transformations institutionnelles sont conformes à nos besoins aussi bien futurs que présents ».

### ***Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro, en 1992***

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 a marqué, à bien des égards, l'apogée de l'attention croissante accordée aux problèmes d'environnement. Cet événement a constitué une étape cruciale pour l'environnement et le développement.

Coïncidant avec le vingtième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, cette conférence avait pour objectif de discuter de l'état de la planète et d'en dresser le bilan.



### **Loi sur le Vérificateur général du Canada, modifiée en 1995**

En 1995, le gouvernement du Canada s'est doté de moyens concrets pour mettre en place une approche de développement durable en modifiant la Loi sur le Vérificateur général. Ces modifications imposent aux ministères fédéraux et à certains organismes de préparer une stratégie de développement durable et ont mené à la création du poste de commissaire à l'environnement et au développement durable.

De plus, on a inscrit la définition de la Commission Brundtland dans cette Loi tout en fournissant plus de précisions sur la vision du Canada en matière de développement durable : « (...) concept en évolution constante reposant sur l'intégration de questions d'ordre social, économique et environnemental, et titulaire, notamment des objectifs suivants :

- a) l'intégration de l'environnement et de l'économie;
- b) la protection de la santé des Canadiens;
- c) la protection des écosystèmes;
- d) le respect des obligations internationales du Canada;
- e) la promotion de l'équité;
- f) une approche intégrée pour la planification et la prise de décisions, grâce à l'évaluation des solutions économiques, en fonction de leurs effets sur l'environnement et les ressources naturelles, et l'évaluation de solutions écologiques en fonction de leurs effets sur l'économie;
- g) la prévention de la pollution;
- h) le respect de la nature et des besoins des générations à venir.

#### **•• Les stratégies de développement durable**

En 1997, les ministères et organismes fédéraux ont chacun présenté devant le Parlement leur première stratégie de développement durable, qui sera actualisée trois ans plus tard. En 2004, ces stratégies en sont à leur troisième génération. Elles exposent les objectifs et les engagements des ministères en vue de l'intégration systématique de principes de développement durable dans leurs programmes, leurs politiques, leur législation et leurs activités. Elles sont essentielles à l'avancement du programme de développement durable du gouvernement fédéral et à la mesure des progrès accomplis à cet égard.

#### **•• Le Guide de l'écogouvernement**

Pour aider les ministères et organismes fédéraux à élaborer leur stratégie de développement durable, le *Guide de l'écogouvernement* a été rédigé en 1995. Dans ce guide, des objectifs ont été établis notamment comme point de départ pour la préparation des stratégies et pour permettre de traduire les principes de base en mesures concrètes. Les objectifs énumérés ci-après constituent l'assise même de la grille d'analyse présentée dans le présent outil d'élaboration de projet :

- ◆ La durabilité<sup>1</sup> de nos ressources naturelles;
- ◆ La durabilité des emplois, des collectivités, des industries;
- ◆ L'aménagement durable des ressources renouvelables;
- ◆ Le bon usage des ressources non renouvelables;
- ◆ La protection de la santé des Canadiens et des écosystèmes;
- ◆ L'élimination presque complète de substances anthropiques, toxiques, rémanentes et susceptibles de bioaccumulation;
- ◆ L'adoption de méthodes pour prévenir la pollution;
- ◆ La protection des aires représentatives;

<sup>1</sup> **Durabilité** : Les processus et les institutions durables répondent à certains critères : ils n'épuisent pas les ressources nécessaires aux générations futures ; ils renforcent continuellement les capacités des individus et des institutions ; les responsabilités et les avantages sont largement partagés (*La Gouvernance en faveur du développement humain durable* : Document de politique générale du PNUD, 1997).



- ◆ L'avertissement et l'intervention;
- ◆ Le respect de nos obligations internationales;
- ◆ La protection de la couche d'ozone;
- ◆ La réduction des gaz à effet de serre;
- ◆ La conservation de la biodiversité;
- ◆ La promotion de l'équité;
- ◆ La juste répartition des coûts et des avantages entre les générations;
- ◆ La répartition équitable des coûts et des avantages actuels du développement durable;
- ◆ L'amélioration de notre qualité de vie et de notre bien-être;
- ◆ L'amélioration de la productivité par un meilleur rendement de l'environnement;
- ◆ L'innovation en vue du développement durable;
- ◆ La mesure des dimensions non monétaires du progrès.

### •• Le Commissaire à l'environnement et au développement durable

Le premier commissaire à l'environnement et au développement durable a été nommé en 1996. Le rôle principal de ce commissaire consiste à rendre le gouvernement davantage responsable en matière d'écologisation de ses politiques, de ses activités et de ses programmes. Il aide également le vérificateur général à se pencher sur les questions relatives à l'environnement et au développement durable.

Le commissaire fournit aux parlementaires des objectifs, des analyses indépendantes et des recommandations quant aux efforts déployés par le gouvernement fédéral pour protéger l'environnement et favoriser le développement durable. Plus précisément, le commissaire assume des responsabilités dans quatre grands domaines :

- ◆ la surveillance des stratégies de développement durable,
- ◆ les vérifications et études spéciales
- ◆ les pétitions en matière d'environnement
- ◆ le rapport annuel à la Chambre des communes

### •• Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg, en 2002

Dans le parcours historique du développement durable, le Sommet mondial sur le développement durable de 2002 constitue la plus récente activité de grande envergure organisée par les Nations Unies. Cette conférence visait à examiner les progrès accomplis par les pays depuis dix ans au regard d'Action 21.

## 2. LE MODÈLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À TROIS DIMENSIONS

Pour bien comprendre et mettre en œuvre le développement durable, plusieurs modèles conceptuels ont été développés. Le gouvernement canadien a adopté de façon générale celui de Sadler et Jacobs, qui ont proposé une représentation à trois dimensions du développement durable, soit les volets social, environnemental et économique.

La *dimension sociale* du développement durable vise la satisfaction des besoins essentiels des collectivités présentes et futures et l'amélioration de la qualité de vie. Plus précisément, elle traite de la satisfaction des besoins en matière de santé, d'éducation, d'aspirations individuelles et de sécurité d'une population. Elle encourage des habitudes de vie saines (activités physiques, alimentation, hygiène, consommation), le dialogue et le partage culturels (langue, arts, religion, traditions) afin de favoriser l'émergence d'un sentiment de liberté individuelle et de responsabilité collective. La *dimension sociale* du développement durable implique également de tenir compte des tendances démographiques (âge, sexe, communautés culturelles) dans la composition et l'organisation sociale de façon à assurer un équilibre entre les groupes au sein de la société et la pérennité des collectivités.





La qualité de vie humaine est indissociable d'un environnement de qualité duquel on peut tirer des ressources sur une base indéfiniment renouvelable. C'est dans cette perspective qu'un développement durable doit s'intéresser à la connaissance des ressources environnementales locales, régionales et globales, à leur potentiel de renouvellement et à leur état avant de provoquer une augmentation de leur prélèvement.

La *dimension environnementale* vise le maintien et l'utilisation durable de l'ensemble des ressources naturelles ainsi que la préservation de la diversité biologique et celle des écosystèmes. Entre autres, elle traite de la satisfaction des besoins du milieu naturel, ce qui implique une utilisation judicieuse des ressources naturelles pour assurer leur pérennité. La dimension environnementale comprend la saine gestion des activités humaines de façon à ce que celles-ci demeurent sous la capacité de charge du milieu. C'est pourquoi on tente de s'assurer que des mesures de compensation ou de remise en état des sites transformés ou endommagés par le développement sont mises de l'avant.

La *dimension économique* vise la gestion optimale des ressources humaines, matérielles et financières de façon à répondre aux besoins matériels du plus grand nombre d'individus possible. Un projet sera économiquement durable si les produits ou les services fournis correspondent adéquatement aux besoins réels de la population en utilisant efficacement les matériaux, l'énergie et les ressources humaines nécessaires à leur production. Cette dimension implique la prise en compte des effets potentiels d'un projet sur son milieu en ce qui a trait aux ressources humaines, au fonctionnement des entreprises et aux flux des matières et des ressources entre les régions.

Par conséquent, les projets mis en place pour favoriser le développement de la collectivité doivent s'assurer de prendre en considération l'ensemble des besoins de celle-ci et prévoir des activités multidisciplinaires faisant intervenir des acteurs de tous les secteurs. Malgré les efforts d'intégration des trois dimensions, il faut quand même admettre et accepter qu'un projet soit, par ses objectifs propres, à dominance socioculturelle, économique ou environnementale.

### **3. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS**

Comme il a été présenté précédemment, le développement durable vise, entre autres, à répondre aux besoins des populations locales. Par rapport au développement durable, la notion de développement durable des collectivités favorise davantage l'implication des collectivités dans leur développement en affirmant que les besoins doivent être explicites pour que toutes les parties aient un rôle adéquat à jouer. Ainsi, chaque acteur du développement, tel que les gouvernements fédéral et provincial, les MRC, les municipalités, les entreprises, les groupes communautaires et les citoyens, doit s'impliquer à divers niveaux, selon le projet. Par cette approche, non seulement la collectivité est encouragée à participer mais elle devient l'acteur central. Le développement durable des collectivités peut ainsi se définir de la façon suivante: *Une collectivité qui participe activement à modeler son présent et son avenir pour une meilleure qualité de vie des générations actuelles et futures, en poursuivant une vision commune et intégrée des dimensions culturelle, économique, environnementale et sociale.*

Compte tenu du rôle des collectivités, il devient important de les définir, bien que toute tentative de définition de « collectivité » suscite des débats alimentés par la vision propre à chaque agence, ministère ou programme gouvernemental. La définition retenue dans le contexte du développement durable des collectivités est la suivante: « *Un groupe de citoyens à l'intérieur d'une zone géographique (ville, municipalité, comté, secteur, localité, communauté autochtone, etc.), ce qui comprend les communautés d'intérêts incluses dans ces limites (communauté anglophone de la Basse-Côte-Nord, Autochtones en milieu urbain, etc.) qui ont un sentiment d'appartenance au groupe et qui partagent la même vision.* »

La collectivité, telle que définie ici, ne doit cependant pas être perçue comme isolée des autres communautés, mais bien comme solidaire de la société.



## **PARTIE II PRÉSENTATION DE L'OUTIL D'ANALYSE DE PROJET**

### **1. LA RAISON D'ÊTRE**

Le comité du développement durable des collectivités en est arrivé à vouloir développer un outil d'analyse de projet parce qu'il a pris conscience, à l'occasion des recherches et des consultations qu'il a menées, que les ministères fédéraux, s'ils veulent appliquer l'approche du développement durable des collectivités :

1. doivent d'abord avoir une vision commune de cette approche,
2. doivent avoir la volonté d'agir de façon concertée,
3. doivent permettre aux collectivités d'assumer le leadership de leur développement.

### **2. LE BUT ET L'UTILITÉ**

*L'Outil d'analyse de projet pour le développement durable des collectivités* se veut un instrument d'influence et de promotion du développement durable des collectivités. Il aide à l'élaboration des projets de manière à le favoriser. Entre autres, il sert à diagnostiquer la concordance d'un projet avec la vision du développement durable des collectivités et à le bonifier en fixant des objectifs de développement durable.

L'outil permet donc à son utilisateur de prendre du recul face aux multiples préoccupations propres à son domaine d'intervention et de mieux évaluer la concordance de ses orientations avec le développement durable de la collectivité.

Il peut aussi jouer un rôle de rassembleur des différents acteurs lors de la phase d'élaboration d'un projet. Il permettra alors de réaffirmer les objectifs de base de celui-ci et d'identifier des orientations à prendre pour atteindre le développement durable. Il facilite donc l'émergence d'une compréhension commune du projet dans la collectivité.

### **3. LA MÉTHODOLOGIE UTILISÉE**

Le développement de *L'Outil d'analyse de projet pour le développement durable des collectivités* s'est fait sous la gouverne de la TIDDC. Elle a d'abord réalisé plusieurs consultations auprès d'organismes qui travaillent de concert avec les collectivités. Cet exercice avait pour but de connaître les conditions que les organismes considèrent comme essentielles pour réussir un projet et permettre aux collectivités de prendre en main leur développement.

Après avoir rédigé une première version de l'outil, la TIDDC a demandé à des organismes du milieu et à des ministères fédéraux de l'expérimenter en l'appliquant à un de leurs projets. L'expérimentation a révélé que certains aspects de l'outil devaient être revus et qu'un guide de l'utilisateur faciliterait son utilisation.

Grâce à une entente de collaboration avec Environnement Canada, des consultants de la Chaire Éco-Conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi ont ensuite contribué à l'élaboration de la deuxième version de l'outil et à la rédaction du guide de l'utilisateur.



Cette deuxième version a, elle aussi, été soumise à une utilisation en projet pilote. Cette fois-ci, seuls les agents de projets fédéraux ont été invités à participer puisque c'est à eux principalement que s'adresse l'outil d'analyse de projet.

Tout au long du processus d'élaboration de l'outil, des recherches documentaires dans le domaine du développement durable ont complété l'information obtenue grâce aux consultations et aux expérimentations.

#### **4. L'UTILISATION**

*L'Outil d'analyse de projet pour le développement durable des collectivités* peut être utilisé à plusieurs stades de la conception d'un projet. Il est tout particulièrement efficace en amont, où il peut servir de guide pour l'élaboration d'un projet.

Avant même d'élaborer un projet, l'outil peut servir à guider la consultation du public. En effet, la grille d'analyse peut aider à connaître les préoccupations des citoyens ou de la clientèle visée. Par la suite, les informations recueillies pourront aussi servir à déterminer les objectifs de développement durable pertinents pour le projet.

Au moment de l'élaboration d'un projet, l'outil permet d'identifier les objectifs indispensables à l'atteinte du développement durable de la collectivité pour le type de projet en question. En évaluant la pertinence des objectifs de développement durable pour le projet à l'étude, les promoteurs ou les agents de projets identifieront ceux qui doivent être visés en priorité. Après avoir complété la pertinence et le rendement des trois volets de la grille d'analyse, ceux-ci auront une vision globale du projet et de l'importance des différentes composantes. Un projet aura toujours, par ses objectifs propres, une dominante socioculturelle, économique ou environnementale. Par contre, l'outil présenté ici pourra aider à le développer de manière à ce qu'il pose un regard global sur la collectivité.

Les agents de projets pourront offrir l'outil aux promoteurs pour qu'ils s'en servent dès le début de l'élaboration d'un projet, avant même de déposer leur demande de financement auprès des organismes fédéraux. Si les agents ne peuvent ou ne veulent le remettre aux promoteurs, ils pourront alors compléter eux-mêmes la grille d'analyse une fois qu'ils auront reçu leur demande de financement. Ils retourneront alors auprès du promoteur s'ils détectent des déficiences importantes qu'ils souhaiteraient voir corriger.

Intégrée au projet dès le début de son élaboration, la grille d'analyse pourra guider les utilisateurs au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Grâce à cet outil, ils pourront constamment réévaluer l'adéquation du projet aux objectifs de développement durable et, au besoin, corriger le tir à l'aide de nouvelles mesures. La cueillette d'informations précises de nature technique et socioéconomique concernant le projet sera cependant nécessaire pour mesurer l'atteinte des objectifs.

#### **5. LES LIMITES**

*L'Outil d'analyse de projet pour le développement durable des collectivités* sert principalement à vérifier la concordance d'un projet avec les objectifs du développement durable et à bonifier le projet au besoin. Ainsi, certaines tâches ne pourront être complétées en utilisant cet outil.

Il est important de comprendre que l'outil ne donne pas de réponse totalement objective quant à la qualité du projet en matière de développement durable. Par conséquent, il est conseillé de l'utiliser en équipe multidisciplinaire. La complémentarité des utilisateurs permettra d'obtenir une vision plus complète d'un projet et de mieux évaluer ses forces et ses lacunes.



Il faut aussi noter qu'il ne s'agit pas d'un outil de consultation et d'implication du public. Ces activités, qui font partie des conditions essentielles au développement durable, devront être menées en utilisant des outils spécifiques à ces aspects, quoique l'outil d'analyse de projet pourra faciliter leur réalisation.

La pertinence des objectifs de développement durable étant différente pour chaque projet, la grille d'analyse ne permet pas de faire n'importe quelle comparaison. La grille peut, par exemple, analyser un projet de jardin communautaire aussi bien qu'un projet d'implantation d'une usine de transformation. Il serait cependant inapproprié de comparer les deux résultats. On ne peut, en effet, comparer entre eux que des projets de même nature ou encore un projet par rapport à lui-même au cours de sa réalisation. Dans ce cas, c'est davantage la progression des scores que la position initiale qui importe.

*L'Outil d'analyse de projet pour le développement durable des collectivités* ne remplace pas un processus d'évaluation d'impact sur l'environnement. Il serait inapproprié de l'utiliser comme tel puisque l'évaluation des impacts environnementaux vise une enquête en profondeur en ce domaine et ne touche pas obligatoirement les volets socioculturels et économiques qui sont aussi essentiels au développement durable.

# PARTIE III

## LA REVUE DES CONDITIONS DE SUCCÈS D'UN PROJET

### 1. LA CAPACITÉ D'ORGANISATION DE LA COLLECTIVITÉ

Des consultations menées auprès de collectivités qui ont réalisé différentes interventions favorisant le développement durable ont permis de dégager des conditions clés menant au succès de telles initiatives et au développement durable. D'après ces expériences, il est probable que les efforts de développement connaissent davantage de succès dans une collectivité qui pose les actions suivantes :

#### •• Partage une vision commune

La première étape qu'une collectivité doit entreprendre au regard de son développement est de créer et de partager une vision avec tous ses membres. L'établissement d'une vision commune fait ressortir les valeurs importantes pour la collectivité et permet aux membres de s'exprimer sur ce qu'ils souhaitent comme avenir idéal. Cette vision aide à définir le type de développement que la collectivité désire se donner pour assurer la qualité de vie de tous ses membres de même que sa pérennité.

#### •• A la volonté de se prendre en charge

Le développement d'une collectivité sera d'autant plus efficace si la motivation à vouloir apporter des changements positifs provient de ses propres membres plutôt que de l'extérieur. Cette motivation sera présente si on sensibilise les membres au fait que les professionnels et les spécialistes de l'extérieur ne sont pas les seuls à détenir toutes les solutions à leur développement. Eux aussi possèdent une expertise à propos de leur propre collectivité.

#### •• Se dote de mécanismes d'animation et de concertation

La réussite du développement suppose la participation de l'ensemble des groupes d'intérêts d'une collectivité. Pour bien canaliser les énergies de cette diversité, il est important que la collectivité se dote d'un animateur qui possède les habiletés nécessaires à l'établissement de relations de confiance et qui agit à titre de rassembleur en déterminant un terrain d'entente entre les différents groupes d'intérêts grâce à des modes de fonctionnement et de résolution de conflits préétablis.

#### •• Définit un plan de développement et des indicateurs

La planification est un processus qui aide les membres de la collectivité à traduire leurs besoins, leurs aspirations et leurs connaissances en actions. Avant d'entreprendre toute action, il est important d'établir le diagnostic de la collectivité en cernant ses capacités, ses faiblesses et ses possibilités de même que les défis auxquels elle doit faire face.

Durant la mise en œuvre du plan de développement, le suivi des activités sera aussi un facteur important de succès. Ceci peut vouloir dire que les groupes et les personnes impliqués devront faire preuve de flexibilité et d'adaptabilité dans la résolution de problèmes et dans l'accomplissement des tâches, et ce, au fur et à mesure que les activités se réaliseront.

Finalement, un bon plan de développement signifie aussi que des indicateurs de succès ont été identifiés dès la conception du projet. Les données recueillies sur ces indicateurs permettront d'évaluer facilement l'atteinte des objectifs.



- **A la capacité de prendre des décisions intégrant toutes les dimensions du développement durable: environnementale, économique et socioculturelle**

Le principe même du développement durable est de poser un regard global sur la collectivité et de trouver des solutions qui intègrent les dimensions du développement durable. En pratique, cela invite les membres de la collectivité à planifier des activités multidisciplinaires et à faire intervenir des organismes de tous les secteurs de même que de nombreux ministères des différents paliers gouvernementaux.

Plus ces éléments seront présents, plus la collectivité pourra intervenir afin de favoriser son développement durable. La collectivité pourra renforcer ses capacités en développant des partenariats avec des organismes ou des entreprises complémentaires.

## **2. L'ÉLABORATION DU PROJET**

L'expérience acquise par les collectivités démontre que certains facteurs liés à un projet déterminent tant son succès que celui du développement durable. Il est probable que les efforts de développement connaissent davantage de succès lorsque le projet est élaboré et planifié en tenant compte des éléments suivants :

- **Répondre à un besoin et être mobilisateur**

Si un projet répond aux besoins exprimés par le milieu ou peut avoir un impact positif sur ce dernier, il recevra plus facilement l'appui des membres de la collectivité et accroîtra le nombre de partenaires ou le niveau d'engagement de ces derniers. Il sera d'autant plus mobilisateur si une personne ou un groupe est convaincu que le changement est possible et est prêt à susciter l'intérêt et le soutien nécessaire au démarrage ou au renforcement du projet.

- **Posséder un caractère unique**

Avant de mettre sur pied une nouvelle initiative, il est important de vérifier si existent déjà des projets pour remédier à la problématique identifiée. Si certains projets sont en développement ou déjà en marche, il est souhaitable d'unir les efforts et les ressources en s'associant à ces projets plutôt que de fonctionner en parallèle.

- **Bénéficier des ressources et de l'expertise nécessaires à sa réalisation**

Avant de se lancer dans la réalisation d'un projet, il est bon que la collectivité estime de façon réaliste les ressources et l'expertise nécessaires pour le mener à terme. On peut observer une plus grande détermination à réussir un projet lorsqu'une partie de l'investissement en ressources provient de la collectivité elle-même.

- **Apporter un enrichissement à la collectivité**

Sans sous-estimer l'importance d'obtenir des avantages tangibles pour de nombreux membres de la collectivité, il ne faut pas oublier que, dans l'esprit du développement des collectivités, le processus en tant que tel apporte un enrichissement. En effet, le processus permet, dans bien des cas, de renforcer les capacités communautaires et favorise l'inclusion des groupes défavorisés de la population.



- **Prendre en considération les obstacles potentiels**

Lors de l'exécution d'un projet, il sera plus facile de faire face aux difficultés si les obstacles potentiels ont été évalués et si la façon de les surmonter a déjà été prévue. Les expériences antérieures vécues dans la collectivité peuvent fournir des leçons pertinentes pour le projet qu'on souhaite mettre en œuvre.

- **Bénéficiaire d'un financement pluriannuel**

Un projet qui s'inscrit dans un programme de développement durable se traduit souvent par une démarche de plusieurs années avant de générer des résultats positifs. Par conséquent, en plus de rechercher un financement pluriannuel, il faut persuader les bailleurs de fonds de renouveler leur appui financier en se basant non seulement sur les résultats obtenus mais aussi sur la reconnaissance des acquis en ce qui a trait au processus.

# 4

## PARTIE IV LA GRILLE D'ANALYSE

### 1. LA MARCHE À SUIVRE POUR UTILISER LA GRILLE D'ANALYSE

La grille d'analyse est inspirée du modèle de développement durable à trois pôles utilisé par le gouvernement du Canada. Elle est donc composée de trois volets – l'environnement, l'économique et le socioculturel – et chaque volet comprend des objectifs essentiels au développement durable des collectivités.

La grille d'analyse a deux fonctions. Elle constitue, premièrement, un outil de référence pour s'assurer que tous les aspects et objectifs du développement durable sont pris en compte lors de l'élaboration d'un projet. Elle sert également à reconnaître dans quelle mesure chaque objectif de développement durable présenté dans la grille d'analyse est pertinent pour ce type de projet ainsi qu'à évaluer le rendement du projet par rapport à chaque objectif de développement durable.

La pertinence permet de juger jusqu'à quel point les différents objectifs de développement durable sont applicables à ce type de projet, alors que le rendement du projet par rapport à chaque objectif de développement durable précise jusqu'à quel degré le projet prévoit répondre à chaque objectif jugé pertinent. Pour évaluer la pertinence et le rendement, des valeurs quantitatives sont attribuées à chacun des objectifs des trois volets et à chacun des volets.

### LA PERTINENCE

#### •• La pertinence de l'objectif de développement durable

Pour **chacun des objectifs de développement durable**, il faut se poser les questions suivantes : L'objectif est-il pertinent pour ce type de projet ? Si oui, quel est le degré de pertinence ?

L'utilisateur répond seul ou en équipe en accordant une valeur variant entre 0 et 3 à chaque objectif présenté par la grille d'analyse. L'échelle suivante guide l'attribution de la note :

Niveau	Description
0	L'objectif n'a <b>aucun rapport</b> avec le type de projet en question.
1	Il est <b>souhaitable</b> de considérer l'objectif pour ce type de projet.
2	Il est <b>nécessaire</b> de considérer l'objectif pour ce type de projet.
3	Il est <b>indispensable</b> de considérer l'objectif pour ce type de projet.



## 4

### •• La pertinence du volet

Après avoir déterminé la pertinence de tous les objectifs de la grille, il faut calculer la pertinence globale de chaque volet. Pour obtenir le degré de pertinence du volet, l'utilisateur doit :

1. additionner les valeurs de pertinence accordées aux objectifs du volet et inscrire le résultat à la case (A),
2. diviser par 30 et multiplier par 100 le résultat de la case (A).

Ce pourcentage reflète jusqu'à quel point le type de projet est en lien avec le développement durable du volet en question.

## LE RENDEMENT

### •• Le rendement positif

Pour chaque objectif pertinent pour le type de projet à l'étude (ceux dont le niveau de pertinence est différent de 0), il faut se poser la question : quel est le niveau de performance du projet par rapport à cet objectif ? Ou, autrement dit, dans quelle mesure les activités du projet répondent-elles à cet objectif ?

Ici encore, l'utilisateur peut répondre seul ou en équipe en accordant une valeur variant entre 0 et 3 à chaque objectif pertinent. L'échelle suivante guide l'attribution de la note :

Niveau	Description
0	Aucune activité n'est prévue pour répondre à cet objectif.
1	Les activités prévues pour répondre à un autre ou à d'autres objectifs auront des retombées indirectes positives sur cet objectif, mais aucun résultat explicite n'est attendu pour cet objectif.
2	Certaines activités sont prévues pour répondre à cet objectif, mais la non-atteinte de celui-ci ne met pas en cause le succès du projet.
3	Les activités pour répondre à cet objectif et les résultats attendus sont clairement identifiés. L'atteinte des résultats attendus est importante pour le succès du projet.

# 4

## •• Le rendement négatif

Une fois les objectifs pertinents identifiés et leur performance évaluée, il est important de s'interroger sur les effets négatifs que le projet peut engendrer sur les différents éléments qui composent la société, l'environnement et l'activité économique. Pour les objectifs non pertinents (ceux dont la valeur de pertinence est égale à 0) et les objectifs pour lesquels aucune activité n'est prévue (ceux dont la valeur de rendement est égale à 0), il faut maintenant se poser la question : le projet peut-il avoir un impact négatif sur la ou les composantes de cet objectif ?

Une valeur variant entre - 3 et 0 est attribuée à chacun de ces objectifs. L'échelle suivante guide l'attribution de la note :

Niveau	Description
- 3	Il est fort probable qu'il y aura des effets négatifs sur une ou des composantes de cet objectif, et le projet ne présente aucune mesure pour corriger la situation.
- 2	Il est probable qu'il y aura des effets négatifs sur une ou des composantes de cet objectif, et le projet ne présente aucune mesure pour corriger la situation.
- 1	Il est peu probable qu'il y ait des effets négatifs sur une ou des composantes de cet objectif, mais le projet ne présente aucune ou peu de recherche d'information qui le démontre clairement.
0	Il y a des effets négatifs potentiels sur une ou des composantes de cet objectif, mais des mesures sont prévues pour corriger la situation.  Les recherches démontrent qu'il n'y a pas d'effets négatifs potentiels sur une ou des composantes de cet objectif.  Il n'y a pas lieu de se questionner sur les effets négatifs potentiels en raison de l'absence de lien entre l'objectif et le projet.

## LES FICHES COMPLÉMENTAIRES

Les commentaires des utilisateurs et les pistes de bonification peuvent être inscrits sur des fiches complémentaires. À chaque objectif de développement durable correspond alors une fiche complémentaire. L'utilisation des fiches peut grandement faciliter l'analyse du projet, surtout lorsque celle-ci est réalisée par une équipe multidisciplinaire.

## 2. LES OBJECTIFS DE LA GRILLE D'ANALYSE

Des explications sont fournies ci-dessous pour chacun des objectifs retenus dans les trois tableaux de la grille d'analyse afin de mieux en saisir la portée.

### LE VOLET SOCIOCULTUREL

#### •• SC1 : Garantir la santé des individus

Cet objectif consiste à s'interroger, dans un premier temps, sur les effets qu'un projet peut avoir sur la santé des individus.

À un second niveau d'intervention, davantage axé sur le développement durable, il est important que les individus soient sensibilisés au fait que la santé représente une ressource permettant l'épanouissement personnel ainsi que l'équilibre mental et physique et qu'ils reconnaissent les facteurs qui influencent son état optimal. L'approche du développement durable amène la collectivité à déborder le cadre individu-maladie-intervention pour aller vers une culture de responsabilisation et de prévention.

#### •• SC2 : Accroître le niveau de scolarité et de formation de la population

Le rehaussement du niveau de scolarité et de formation pour tous les citoyens s'avère aujourd'hui essentiel à la participation active de ceux-ci à la vie sociale, économique et culturelle. Pour ce faire, des efforts doivent être déployés pour permettre à tous les individus d'atteindre un niveau de scolarité satisfaisant grâce à des méthodes d'enseignement adaptées aux besoins de tous les groupes de la population. Ultiment, il faut en arriver à éradiquer l'analphabétisme et l'insuffisance de formation de base, ce qui représentera un immense pas en avant dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

La mondialisation des marchés, la rapidité et la fluidité des communications, le renouvellement rapide des connaissances et des technologies, les changements sociaux accélérés, le maintien ou la réinsertion sur le marché du travail et la complexification de la vie sociale sont autant de facteurs qui exigent de la part de tous les adultes une formation de base suffisante et la mise à jour de leurs compétences pour s'adapter au monde contemporain.

#### •• SC3 : Garantir à chacun l'accès équitable au logement

Cet objectif signifie, dans un premier temps, qu'il faut assurer à chaque individu l'accès à un logement décent et répondant à ses besoins réels, sans égard à sa capacité à payer. En effet, se loger fait partie des besoins primaires et, par conséquent, il est important que le logement soit disponible pour tous.

À un second niveau d'intervention, davantage axé sur le développement durable, des efforts doivent être faits pour améliorer la qualité du logement et son environnement extérieur. Ces éléments conditionnent de manière importante le bien-être individuel et la qualité de vie.

## 4

### •• SC4: Assurer la sécurité<sup>2</sup> des personnes

Cet objectif consiste à s'interroger, dans un premier temps, sur les effets qu'un projet peut avoir sur la sécurité des individus et de leurs biens. En effet, il est primordial de s'assurer de la sécurité des individus dans tous les aspects de leur vie, que ce soit en lien avec le travail, le transport, l'alimentation ou les loisirs.

À un second niveau d'intervention, davantage axé sur le développement durable, la collectivité doit viser à développer un sentiment de sécurité collectif et individuel en mettant en place des mécanismes préventifs, et ce, dans le respect des droits et libertés individuels.

Il va sans dire qu'un milieu de vie sécuritaire fait partie des éléments essentiels au développement favorable d'une collectivité et à la qualité de vie des individus.

### •• SC5: Encourager des habitudes de vie saines

Les individus, et surtout les plus jeunes, doivent être sensibilisés à l'importance d'adopter des habitudes de vie saines, telles que faire de l'exercice physique, bien s'alimenter ou avoir une bonne hygiène de vie. Ces habitudes font partie des éléments clés qui ont une influence directe sur l'état de santé physique et mental des individus. L'adoption de bonnes habitudes de vie le plus tôt possible dans la vie aura non seulement un impact sur l'état de santé immédiat mais également sur l'état de santé futur. Il ne fait nul doute que des habitudes de vie saines sont bénéfiques tant pour la société que pour les individus eux-mêmes.

### •• SC6: Favoriser l'équilibre démographique et culturel au sein de la collectivité

L'équilibre démographique et culturel compte parmi les éléments qui dynamisent la société et l'enrichissent de ressources de toutes sortes. En ce sens, des actions doivent être entreprises pour maintenir ou rétablir l'équilibre démographique en termes d'âge et de sexe et pour promouvoir la présence des communautés culturelles. Une collectivité sera d'autant plus dynamique si elle encourage la participation de tous les groupes qui la composent. Cette approche alimentera les relations intergénérationnelles ainsi que la transmission de la connaissance culturelle et permettra de satisfaire les besoins spécifiques des différents groupes de la société.

### •• SC7: Favoriser l'accès équitable aux loisirs

La participation à des activités de loisir est, sans contredit, nécessaire au développement de la personne, surtout des jeunes. À ce sujet, il est important que chacun, sans égard à sa capacité de payer, puisse avoir accès à un parc et à des espaces verts, puisse pratiquer des activités sportives ou participer à des événements culturels. Les loisirs ont un effet positif sur la santé physique et mentale des individus et sur le renforcement des relations interpersonnelles dans la collectivité.

Il est primordial que les activités de loisir soient développées en respectant l'habitat<sup>3</sup> naturel et l'environnement<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> **Sécurité**: État dans lequel le risque de dommages corporels et matériels est limité à un niveau acceptable (Projet de norme ISO 8042, E. Ballery, Décision environnement, septembre 2000).

<sup>3</sup> **Habitat**: Cadre écologique auquel une espèce vivante est adaptée. (Dictionnaire usuel de l'environnement et de l'écologie/R. Amavis... et al.; préface de Etienne Wolff. Paris: G. Le Prat, 1981-1982). Il convient de faire une distinction entre les termes habitat, biotope, station et niche écologique car ces termes sont fréquemment confondus: l'habitat héberge une espèce, tandis que le biotope héberge une biocénose; le terme station s'emploie en botanique, il se rapporte aux espèces végétales; enfin, la niche écologique est une notion qui englobe le lieu de vie et le mode d'utilisation de ce lieu, c'est-à-dire qu'elle est fondée sur les relations de l'espèce avec son environnement (Jacob, Hélène, Travaux publics et services gouvernementaux Canada, Bureau de la traduction - Division scientifique et technique - Montréal).

<sup>4</sup> **Environnement**: Milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations (ISO 14001:1996).



- **SC8: Favoriser l'accès équitable aux services et la proximité de ceux-ci**

L'accès aux services et leur proximité sont déterminants pour aider les citoyens à participer pleinement à la vie active et permettre aux plus âgés de vivre le plus longtemps possible dans leur milieu de vie. Les services en cause touchent autant la santé physique et mentale que l'aspect social, c'est-à-dire le logement, l'emploi, la formation, l'alimentation et le transport. Ceci implique qu'il faut déployer les efforts nécessaires pour que les services soient en nombre suffisant afin de répondre aux besoins grandissants générés par le vieillissement de la population et pour qu'ils soient bien répartis géographiquement afin d'être à proximité de chacun.

- **SC9: Accroître le sentiment d'appartenance à la collectivité**

Le sentiment d'appartenance des citoyens à la collectivité s'avère un des facteurs nécessaires pour accroître la solidarité entre les citoyens et susciter le dynamisme de la collectivité. Le sentiment d'appartenance se caractérise par la conviction que l'individu peut compter sur le soutien de sa collectivité et peut contribuer à celle-ci selon ses aspirations personnelles. Les efforts de communication touchant les citoyens et l'ouverture des leaders locaux à faire participer la population à la prise de décisions contribueront à accroître ce sentiment.

- **SC10: Développer l'équilibre entre la liberté individuelle et la responsabilité de l'individu face à la collectivité**

Le développement de l'équilibre entre la liberté individuelle et la responsabilité de l'individu face à la collectivité a pour effet d'encourager la pluralité ainsi que la démocratie et de favoriser la tolérance au sein de la collectivité. En ce sens, il est important de conscientiser les citoyens à la nécessité d'établir un équilibre entre l'exercice des libertés individuelles et la responsabilité de chaque individu face à la collectivité. La liberté individuelle est un élément clé de la définition de la qualité de vie pour la plupart des individus. Cependant, elle ne peut se réaliser pleinement et fonctionner harmonieusement en société que si les individus savent où commence leur responsabilité face au reste de la collectivité. Ceci peut contribuer à l'élaboration de politiques publiques saines.

## LE VOLET ENVIRONNEMENTAL

### •• EN1 : Favoriser l'utilisation judicieuse des ressources renouvelables

Il est préférable d'utiliser des ressources renouvelables plutôt que des ressources non renouvelables dont l'épuisement est inévitable. Toutefois, les ressources renouvelables doivent être judicieusement utilisées, c'est-à-dire sous leur seuil de renouvelabilité.

Une ressource est renouvelable s'il est possible de l'exploiter de façon récurrente sans l'épuiser. L'eau, le vent, la marée, la géothermie et le flux solaire sont des ressources renouvelables. Une ressource vivante, telle que la faune<sup>5</sup> ou la flore, est potentiellement renouvelable si elle est exploitée en tenant compte d'un certain seuil de renouvellement, sous lequel on doit maintenir les prélèvements. Lorsqu'on ne dispose pas d'informations sur ce seuil, il y a lieu de faire preuve de prudence<sup>6</sup>.

### •• EN2 : Limiter l'utilisation des ressources non renouvelables

L'utilisation des ressources naturelles<sup>7</sup> non renouvelables doit être faite de manière efficiente. Cela signifie que des mesures doivent être prises pour en faire une utilisation réduite de manière à permettre aux générations futures de continuer à assurer la satisfaction de leurs besoins.

### •• EN3 : Promouvoir la production et l'utilisation de matériaux recyclables, réutilisables et biodégradables ainsi que leur récupération

L'utilisation de matériaux recyclables et réutilisables permet de réduire la consommation d'énergie, les besoins en matières premières pour produire les biens et services ainsi que la quantité des déchets qui encombrant l'environnement après leur vie utile. Il en est de même pour les produits biodégradables qui s'intègrent plus rapidement à l'environnement naturel.

<sup>5</sup> **Faune** : Ensemble des animaux qui vivent à l'état sauvage. (Ottawa, Travaux publics et services gouvernementaux Canada, Bureau de la traduction, c1997).

<sup>6</sup> **Principe de prudence** : Principe selon lequel l'absence de certitudes compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable (Code de l'environnement (Partie Législative), Titre I<sup>er</sup> : Principes généraux, Article L110-1).

<sup>7</sup> **Ressources naturelles** : Éléments biotiques et non biotiques de la Terre, ainsi que les diverses formes d'énergies reçues (énergie solaire) ou produites sans l'intervention de l'homme (marées, vents). On peut distinguer : les ressources renouvelables, par reproduction (organismes vivants) ou par les cycles biogéochimiques (eau, carbone, azote); les ressources non renouvelables (gisements); les ressources permanentes (énergie solaire). (Vocabulaire de l'environnement/publié par le Conseil international de la langue française; avec le concours du ministère de la qualité de la vie. - Paris : Hachette, 1976).



- **EN4 : Réduire les polluants nuisant à la qualité de l'air, de l'eau, des sols et de la biosphère<sup>8</sup> en général**

Les émissions<sup>9</sup> de polluants (GES, POP, SACO, métaux lourds) dont on reconnaît qu'ils nuisent globalement à la biosphère se doivent d'être minimisées. Les problèmes de changements de l'environnement planétaire peuvent avoir des impacts importants sur le maintien de la qualité de vie de l'humanité.

Les rejets de polluants organiques persistants (POP)<sup>10</sup> constituent un héritage empoisonné pour les générations futures en raison de leur propension à la bioaccumulation<sup>11</sup> et à la bioamplification. Il convient, pour tout projet, d'éviter de les produire ou de les libérer dans l'environnement et, lorsque cela est faisable, de les détruire de façon sécuritaire.

- **EN5 : Limiter les facteurs constituant des nuisances ou nuisant à la qualité de vie ou à la santé**

Les activités générant des nuisances, telles que les poussières, le bruit et les odeurs, qui peuvent nuire à la qualité de vie des populations environnantes, devraient faire l'objet d'une attention particulière lors de l'analyse d'un projet, et ce, en fonction de la densité des populations touchées et de leur degré de vulnérabilité. Le recours à ces substances devrait être évité ou, à tout le moins, minimisé.

- **EN6 : Préserver la diversité biologique<sup>12</sup> des espèces fauniques et floristiques ainsi que leurs habitats et favoriser le rétablissement des espèces en péril**

La biodiversité est importante pour sa valeur intrinsèque, mais aussi à cause des services inestimables qu'elle rend aux écosystèmes<sup>1</sup> et à l'humanité en assurant la salubrité de l'eau, la pureté de l'air, le maintien des cycles critiques d'éléments nutritifs, la lutte contre les inondations, la lutte contre les ravageurs, la pollinisation des cultures et la production de composés. La diversité des formes biologiques constitue un facteur de stabilité et de flexibilité adaptative pour les organismes<sup>13</sup> vivants. Elle répond aussi à des besoins génétiques, alimentaires ou esthétiques pour une collectivité. La biodiversité comprend la diversité au sein d'une même espèce (diversité génétique), la diversité entre les espèces (diversité spécifique) et la diversité des écosystèmes (diversité écosystémique).

<sup>8</sup> **Biosphère** : Partie de la Terre et de l'atmosphère indispensable à la vie (Glossaire de terminologie forestière, Rapports de L'état des forêts au Canada).

<sup>9</sup> **Émissions** : Accumulation d'éléments dans les tissus vivants du fait de la chaîne alimentaire (Office québécois de la langue française).

<sup>10</sup> **Polluants organiques persistants** : Composés organiques toxiques d'origine humaine ou animale, qui se décomposent très lentement dans l'air, l'eau et le sol (*La santé et l'environnement*, Santé Canada, 1997).

<sup>11</sup> **Bioaccumulation** : Accumulation d'éléments dans les tissus vivants du fait de la chaîne alimentaire (Office québécois de la langue française).

<sup>12</sup> **Diversité biologique (biodiversité)** : Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes (Convention sur la diversité biologique, Article 2 Emploi des termes).

<sup>13</sup> **Organisme** : Être vivant, animal ou végétal, pourvu d'organes dont le fonctionnement constitue la vie (Petit Larousse 2003, Hachette, Paris).



- **EN7: Favoriser la santé et l'intégrité des écosystèmes<sup>14</sup> et des paysages<sup>15</sup> naturels et culturels**

Le milieu biophysique est indispensable au support de la vie sur la planète, et le maintien de cette capacité à long terme est fonction de son degré d'intégrité. Pour leur part, les écosystèmes sont des plus productifs quand ils sont en bonne santé. De plus, les écosystèmes intègres et les paysages naturels, y compris ceux modelés par l'activité humaine, contribuent au bien-être des populations.

- **EN8: Adopter le principe de précaution à l'égard des risques environnementaux et à l'égard de la santé humaine**

Dans le cadre de la planification d'un projet, il est important d'évaluer les impacts et les risques pour l'environnement et la santé humaine que représente son implantation. Toutefois, la probabilité et l'importance des risques environnementaux, tout comme la capacité de support des milieux naturels, ne peuvent pas toujours être déterminées avec certitude. Il importe de ne pas attendre d'avoir une certitude absolue pour agir mais d'appliquer le principe de prudence.

- **EN9: Gérer les matières résiduelles résultant des activités humaines d'une manière respectueuse de l'environnement**

Des matières résiduelles résultent inévitablement de la production de biens et services, et ces matières constituent des sources de pollution<sup>16</sup> ou des nuisances pour l'environnement naturel. La productivité des milieux touchés peut en être compromise, tout comme la santé et le bien-être des populations. Un projet doit donc prévoir des mesures efficaces de gestion des matières résiduelles et de toute autre forme de produit, substance ou facteur qui pourrait nuire à la qualité du milieu. Cet objectif vise à réduire tous les extrants<sup>17</sup> des activités découlant d'un projet.

- **EN10: Compenser lorsque possible les atteintes à l'environnement ou les minimiser**

La destruction ou la détérioration de composantes de l'environnement peut s'avérer inévitable lors de la réalisation d'un projet. Pour maintenir à long terme la productivité du milieu biophysique, ces pertes devraient être compensées par des mesures de nature à remplacer cette capacité de production par la création ailleurs d'un milieu similaire ou en augmentant la productivité d'un milieu existant.

## LE VOLET ÉCONOMIQUE

- **EC1: Rechercher la rentabilité dans une perspective de viabilité**

Pour qu'un projet soit économiquement rentable dans un contexte de développement durable, il doit posséder des bases solides en ce qui concerne ses états financiers et la qualité de sa gestion. De plus, dans une perspective de viabilité, il doit chercher à rehausser les avantages compétitifs propres à chaque collectivité et à aider chacune à se doter de nouveaux atouts lui permettant de saisir les occasions de développement viable.

<sup>14</sup> **Écosystème**: Unité écologique de base formant un ensemble structuré composé des organismes animaux et végétaux (biocénose) et du milieu (biotope) dans lequel ils vivent ensemble et à l'intérieur duquel se produisent des échanges cycliques de matières et d'énergie dus aux interactions entre ces organismes et leur milieu. (Jacob, Hélène, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Bureau de la traduction - Division scientifique et technique - Montréal).

<sup>15</sup> **Paysage**: Ensemble de zones territoriales qui se distinguent par des différences dans les formes de relief, la végétation, l'utilisation et par des caractéristiques d'ordre esthétique (Glossaire de terminologie forestière, Rapports de L'état des forêts au Canada).

<sup>16</sup> **Pollution**: Dégradation d'un milieu par l'introduction, directe ou indirecte, d'une substance ou d'un facteur physique, chimique ou biologique qui entraîne une nuisance ou une altération de l'environnement de ce milieu. (Jacob, Hélène, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Bureau de la traduction - Division scientifique et technique - Montréal).

<sup>17</sup> **Extrants**: Matières résultant d'un processus qui doivent être évacuées dans l'environnement (fumées, matières résiduelles, liquides et chaleur excédentaire).





#### •• **EC2 : Tendre vers l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre**

Des efforts sont essentiels pour fournir de l'emploi à tous les citoyens en âge de travailler de manière à ce que chacun puisse avoir la fierté de subvenir à ses besoins. Pour ce faire, la collectivité doit faciliter la mise en œuvre des actions qui permettront d'éviter les surplus ou les pénuries de main-d'œuvre. Cette dernière doit également s'assurer que les groupes défavorisés sur le plan de l'emploi reçoivent l'appui nécessaire pour s'intégrer au marché du travail. L'important n'est pas seulement d'atteindre l'équilibre entre l'offre et la demande mais également de permettre aux individus qui souhaitent exercer une activité de trouver une occupation valorisante qui leur permette de subvenir à leurs besoins en mettant en valeur leurs compétences.

#### •• **EC3 : Développer et mettre en valeur les compétences professionnelles**

Le développement et la mise en valeur des compétences professionnelles sont des variables déterminantes du développement économique dans une société du savoir telle que la nôtre, où la concurrence est toujours croissante et où les changements technologiques sont continus. Pour ce faire, il est important que les employeurs contribuent à la formation continue de leurs employés et leur offrent des occasions de mettre pleinement en pratique les compétences acquises. Les activités de formation et de développement sont des éléments du levier qui permettront aux employés de s'adapter aux nombreux changements. La mise en valeur et le partage des compétences encouragent la créativité et l'innovation au sein de l'entreprise.

#### •• **EC4 : Offrir un milieu de travail valorisant ainsi que des conditions de travail saines et favoriser une gestion participative des employés**

Un milieu de travail salubre et sécuritaire, des relations employés-employeur respectueuses et des conditions de travail favorisant l'équilibre travail-famille sur le plan des avantages sociaux, du statut d'emploi et des horaires de travail comptent parmi les éléments les plus recherchés par les travailleurs. Les efforts de l'employeur pour une bonne gestion des ressources humaines agiront non seulement sur la qualité de vie des travailleurs et sur la qualité de vie de leur famille, mais tendront aussi à accroître la motivation des travailleurs et, par conséquent, la productivité de l'entreprise.

La participation des employés au processus décisionnel peut grandement favoriser le dynamisme de l'entreprise. À cet égard, les dirigeants devraient impliquer leurs employés en les consultant davantage et en adoptant une attitude caractérisée par l'écoute active, l'empathie et le souci d'obtenir le meilleur éclairage possible. Une vision clairement exprimée et partagée avec les employés, un partage des valeurs et une constante remise en question des façons de faire font partie des éléments clés de la mobilisation des employés en faveur de l'atteinte d'un objectif commun. Les employés étant au cœur des opérations, ils sont en mesure d'évaluer ce qui peut nuire à l'organisation ou constituer une occasion valable de développement.

#### •• **EC5 : Promouvoir le développement et l'utilisation d'innovations technologiques durables**

Cet objectif consiste à encourager le développement continu d'innovations technologiques dans tous les domaines de l'économie tout en s'assurant qu'elles soient favorables au développement durable. Nul doute que le développement ou l'utilisation continue de nouvelles technologies vise la croissance de la productivité. Cependant, une approche d'innovation intégrant la préoccupation du développement durable peut aussi améliorer la position concurrentielle de l'entreprise en facilitant le recrutement de clients qui ont des exigences en matière d'environnement et d'équité<sup>18</sup>.

<sup>18</sup> **Équité** : Juste répartition des coûts et avantages des activités humaines. Ses deux composantes sont l'équité intergénérationnelle et l'équité actuelle entre personnes ou groupes de personnes (équité intragénérationnelle) (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 1999. Tous droits réservés).



- **EC6: S'assurer de la qualité, de la viabilité et de la sécurité des produits et services**

La volonté d'offrir des produits et des services de qualité, viables et sécuritaires est un pas dans la bonne direction pour répondre davantage aux besoins réels des individus plutôt qu'à leur envie de consommer facilitée par la production à faible coût. En effet, les fabricants et les entreprises de services devraient élaborer leurs produits non seulement en se basant sur des critères de rentabilité mais aussi en se préoccupant de la protection de l'environnement et de la satisfaction des consommateurs. Un produit durable sera renouvelé à un rythme moins rapide et aura donc un impact positif sur la réduction des déchets.

- **EC7: Offrir une information complète et compréhensible sur les produits et services ainsi que prévoir des mécanismes de recours et de rétroaction pour les consommateurs**

Une information complète et compréhensible est un élément essentiel pour permettre aux consommateurs de jouir pleinement de leurs produits et services. Entre autres, les fabricants de produits et les entreprises de services devraient fournir une information adéquate sur l'utilisation et l'entretien de leurs produits et offrir un service après-vente efficace. De plus, la mise en place de mécanismes de recours et de rétroaction pour les consommateurs devrait faire partie intégrante de l'offre de produits de manière à offrir le maximum de satisfaction aux consommateurs et à protéger leurs droits. En effet, il est aussi important que la collectivité s'assure que des mécanismes de recours sont connus des consommateurs et facilement accessibles si ces derniers sont insatisfaits ou se sentent lésés dans leurs droits.

Au départ, le rapport de forces entre les consommateurs et les producteurs n'est pas équilibré. Les transactions sur le marché de la consommation sont en effet caractérisées par la disproportion des informations et des ressources financières dont disposent les parties de même que par le déséquilibre de leurs compétences tant techniques que juridiques.

- **EC8: Encourager l'embauche de la main-d'œuvre locale, l'approvisionnement local et l'achat local**

Le fait de prioriser le marché local contribue à stimuler le développement et la diversification économique de la collectivité et à accroître son autonomie. La priorité au marché local touche autant l'embauche de la main-d'œuvre que l'approvisionnement en matières premières et les achats de biens de consommation. De plus, cette approche aide à protéger l'environnement en minimisant le transport des personnes et des marchandises.

- **EC9: Favoriser la diversification de la structure industrielle**

La diversification de la structure industrielle à l'échelle régionale donne aux collectivités l'accès à une gamme de services essentiels à leurs besoins et les prémunit contre les aléas conjoncturels d'une économie dépendante d'un secteur d'activité unique. Une structure industrielle diversifiée favorise également la multidisciplinarité des compétences et la possibilité d'occupations professionnelles variées pour la population. De plus, l'adoption d'une approche de diversification industrielle minimise les risques de création de concurrence déloyale générée par l'attribution de l'aide financière publique destinée aux entreprises.

- **EC10: Favoriser l'émergence d'entreprises connexes**

L'émergence d'entreprises connexes en amont et en aval est propice à la création d'une synergie entre les entreprises qui renforcera le dynamisme économique de la collectivité. En effet, la formation de grappes industrielles permettra aux différentes entreprises d'assurer la complémentarité de leurs activités de diverses façons sur les plans économique, environnemental ou social.

### 3. L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS QUANTITATIFS DE LA GRILLE D'ANALYSE

Les informations mentionnées ci-après s'appuient sur une déduction logique et n'ont pas la prétention d'avoir des bases scientifiques ou de découler d'une longue expérience. Les valeurs quantitatives ne sont présentées que pour faciliter la prise de décisions et maintenir l'orientation vers le développement durable. Ces informations doivent donc être utilisées à titre indicatif à des fins d'amélioration des projets.

#### LA PERTINENCE

Pour s'inscrire dans une démarche de développement durable, il faut d'abord s'assurer qu'un certain nombre d'objectifs de développement durable sont applicables au type de projet à l'étude, et ce, avant même d'évaluer le rendement du projet par rapport à ces objectifs. Dans ce cadre, la mesure de pertinence permet de juger jusqu'à quel point les différents objectifs de développement durable s'appliquent au type de projet.

Ainsi, selon sa nature, qu'elle soit à dominance économique, environnementale ou socioculturelle, le projet devrait obtenir un niveau de pertinence d'au moins 50 % dans son volet principal et viser un certain nombre d'objectifs dans les autres volets moins dominants. Si ces seuils sont atteints, on pourra alors conclure qu'un projet s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable.

Il est possible qu'il ne soit pas pertinent, à première vue, d'intégrer un des volets à un projet donné. Dans ce cas, il est recommandé de revoir d'abord le projet en équipe multidisciplinaire dans le but d'explorer toutes les possibilités de le renforcer. Si le projet ne peut être bonifié pour intégrer le volet absent, il faudra alors admettre que ce type de projet n'en est pas un qui touche l'ensemble des dimensions du développement durable. S'il est démontré que le projet n'engendre pas d'effets négatifs sur certaines composantes du volet absent, on pourra malgré tout conclure que le projet s'inscrit partiellement dans une démarche de développement durable puisque deux volets sur trois sont pertinents.

#### LE RENDEMENT

Pour sa part, le rendement par rapport aux objectifs de développement durable indique dans quelle mesure le projet prévoit mettre en place des activités spécifiques pour atteindre chacun des objectifs identifiés comme pertinents pour ce type de projet. La note attribuée n'a pas de valeur scientifique mais peut aider à identifier les aspects du projet qui méritent d'être bonifiés.

Ainsi, l'utilisateur devrait accorder une priorité de révision aux aspects du projet qui risquent d'entraîner des effets négatifs sur certaines composantes du milieu socioculturel, environnemental ou économique.

De plus, pour chaque objectif, l'utilisateur devrait comparer la valeur accordée à la pertinence à la valeur du rendement obtenu. Un certain équilibre entre ces deux éléments devrait être visé. Ainsi, les activités des objectifs suivants devraient être bonifiées en priorisant ceux qui présentent les écarts les plus élevés :

- ◆ Les objectifs de pertinence 3 qui ont obtenu un niveau de performance inférieur à 3 ;
- ◆ Les objectifs de pertinence 2 qui ont obtenu un niveau de performance inférieur à 2 ;
- ◆ Les objectifs de pertinence 1 qui ont obtenu un niveau de performance de 0.

# RÉFÉRENCES

Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), 1988

***Notre avenir à tous***

Les Éditions du Fleuve, 432 pages

Gouvernement du Canada, 1995

***Guide de l'écogouvernement***

Ministère des Approvisionnements et Services, Ottawa, 39 pages

Gouvernement du Canada, Groupe interministériel fédéral ad hoc  
sur le développement durable des collectivités Région du Québec, 2002

***Le développement durable des collectivités:***

***instaurer une meilleure qualité de vie pour les citoyens***

*Document de réflexion pour un cadre d'intervention interministériel  
sur le développement durable des collectivités au Québec, 43 pages*

Jacobs, P. et Sadler B., 1990

***Développement durable et évaluation environnementale;***

***perspectives de planification d'un avenir commun***

Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale (CCREE), 204 pages

Villeneuve, C., 1999

***Comment réaliser une étude de développement durable?***

***Et grille de développement durable***

Revue 2001 et 2003 UQAC, 39 pages

# SITES INTERNET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Principales références Internet pour obtenir de l'information sur le développement durable aux niveaux local, régional et national.

- ◆ **Agence canadienne d'évaluation environnementale**  
Les évaluations environnementales  
<http://www.ceaa.gc.ca>
  
- ◆ **Commissaire à l'environnement et au développement durable**
  - Information générale relative au développement durable
  - Les stratégies de développement durable des ministères et des agences fédérales[http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/cesd\\_cedd.nsf/html/menu6\\_f.html](http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/cesd_cedd.nsf/html/menu6_f.html)
  
- ◆ **Ressources humaines et développement des compétences**  
Développement des collectivités  
[http://www.rhdcc.gc.ca/asp/passerelle.asp?hr=fr/dgpe/dis/cia/deve\\_coll/collectivites.shtml&hs=cyd](http://www.rhdcc.gc.ca/asp/passerelle.asp?hr=fr/dgpe/dis/cia/deve_coll/collectivites.shtml&hs=cyd)
  
- ◆ **Développement rural**  
[http://www.rural.gc.ca/rural-dev/index\\_f.phtml](http://www.rural.gc.ca/rural-dev/index_f.phtml)
  
- ◆ **Environnement Canada**
  - Informations générales relatives au développement durable.
  - L'application de loi environnementale
  - La prévention de la pollution
  - Les espèces menacées<http://www.ec.gc.ca>
  
- ◆ **Ressources naturelles Canada**
  - Aménagement durable des forêts
  - Efficacité énergétique<http://www.nrcan-rncan.gc.ca>
  
- ◆ **Travaux publics et Services gouvernementaux Canada**  
Écologisation du gouvernement  
<http://www.tpsgc.gc.ca>
  
- ◆ **Vivre les changements climatiques, l'effet de serre expliqué**  
<http://www.changements-climatiques.gc.ca>